

Posté par: formations-concours

Publiée le : 13/11/2008 10:57:33

Le gérant d'hôtel (ou manager) est l'équivalent d'un directeur d'hôtel. Il exerce ses fonctions dans un établissement franchisé (Ibis, Campanile, Formule 1) sous contrat d'une direction générale ou dans un établissement indépendant de taille plus ou moins importante. Dans un grand hôtel de luxe le directeur ou le gérant sont de véritables chefs d'entreprise de très haut niveau.

Description des tâches / conditions de travail Le gérant ou directeur d'hôtel est un manager. Il a pour objectif de maintenir ou augmenter le chiffre d'affaires de son établissement. Il cherche à attirer une clientèle toujours plus nombreuse. La fonction commerciale marketing est très importante dans le métier de directeur ou de gérant d'hôtel. Celui-ci présente et vend son établissement en participant à des salons professionnels, auprès des agences de voyages, des entreprises, de collectivités locales, de tours opérateurs, pour diversifier sa clientèle. Pour atteindre un taux de remplissage maximum en toutes saisons, il peut également décider de pratiquer des tarifs plus bas à certaines périodes de l'année. Au quotidien il veille à la satisfaction du client. Confort, accueil, qualité des services, tout est mis en œuvre pour fidéliser celui-ci. Le sens du contact est primordial. Il est seul à assurer la gestion de son hôtel même si il dirige un petit établissement ou il est secondé par une équipe plus ou moins développée : responsable administratif, comptable, économiste, concierge, personnel des étages, de l'entretien, de la réception-accueil, si l'hôtel est important.

Le gérant recrute, encadre et forme le personnel de l'établissement, s'occupe des affaires courantes ou plus exceptionnelles (faire ravalier une façade par exemple). Les horaires sont irréguliers. Les fins de semaine et les périodes de vacances sont pour lui des périodes d'activité souvent plus intenses. **Salaires / revenus** Les revenus d'un gérant ou directeur d'hôtel varient en fonction de l'établissement qu'il dirige. Il perçoit soit un fixe et des primes ou un intéressement au chiffre d'affaires.

Evolution professionnelle Avec de l'expérience et de bons résultats il peut prétendre à la gestion d'hôtels plus importants. Un gérant d'hôtel peut aussi diriger des centres de vacances ou des résidences de tourisme.

Études / formations Dans le cadre de l'Éducation nationale il n'existe pas beaucoup de formations à la gestion hôtelière. On recense un baccalauréat technologique hôtellerie et deux BTS à bac + 2 :

- le BTS hôtellerie restauration, option mercatique et gestion hôtelière,
- le BTS responsable de l'hébergement à référentiel commun européen.

Après un CAP ou un bac pro de la restauration, on peut débiter dans l'hôtellerie avec une mention complémentaire (MC) accueil, réception.

Des formations universitaires à bac + 3, 4 ou 5 ans existent dans le domaine de la gestion hôtelière (licence et master).

Dans ce secteur beaucoup d'acteurs professionnels assurent une formation et délivrent leurs propres diplômes.

Pour occuper un poste de directeur d'hôtel de luxe ou de grande taille un niveau bac + 4/5 (IUP,

École de commerce) est le plus souvent demandée.